VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

ARRÊTÉ

N°2019-01-01

Portant fin de fonction du régisseur titulaire
de la régie de recettes « Buc – Les Loges-en-Josas » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 et les articles R. 1617-1 à R. 1617-18 relatifs aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n°2012-1246, du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu l'arrêté ministériel, du 3 septembre 2001 fixant le montant du cautionnement imposé aux régisseurs d'avances et de recettes des organismes publics ;

Vu le décret n°2005-1601, du 19 décembre 2005, relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le Code général des collectivités territoriales et complétant le Code de la santé publique et le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2008-227, du 5 mars 2008, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 décembre 2017, portant actualisation et consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président ;

Vu la décision n°2015-04-05 du 22 avril 2015 créant une régie de recettes de la navette « Buc – Les Loges-en-Josas » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'arrêté n°2017-12-04 du 2 janvier 2018 nommant Madame Carole MIGNUCCI régisseur titulaire ;

Vu l'arrêté n°2017-12-02 du 2 janvier 2018 nommant Madame Charlotte PILON mandataire ;

Vu l'arrêté n°2018-09-02 du 20 septembre 2018 nommant Madame Christine PLOYART mandataire suppléant ;

Vu l'avis conforme du comptable public de Versailles Grand Parc le 14 décembre 2018.

ARRÊTE:

Article 1) Il est mis fin aux fonctions de Madame Carole MIGNUCCI en tant que régisseur titulaire de la régie de de recettes de la navette « Buc Les Loges-en-Josas » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Article 2) Il est mis fin aux fonctions de Madame Christine PLOYART en tant que mandataire suppléant de la régie de recettes de la navette « Buc Les Loges-en-Josas » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Article 3) Il est mis fin aux fonctions de Madame Charlotte PILON en tant que mandataire de la régie de recettes de la navette « Buc Les Loges-en-Josas » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Article 4) M. le Directeur général des services, Mme le comptable assignataire de la ville de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le - 1 FEV. 2019

Le Comptable assignataire,
Pour avis favorable,

Mme PIANA Françoise
AFIPA
Comptable Public
Françoise PIANA

Le Président,

François de MAZIÈRES
Maire de Versailles

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié à C.MIGNUCCI
Notifié le date et signature 12/02/2019

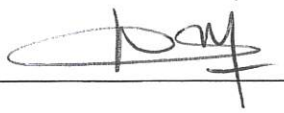

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié à C.PLOYART
Notifié le date et signature 12/2/19

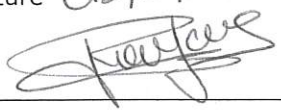
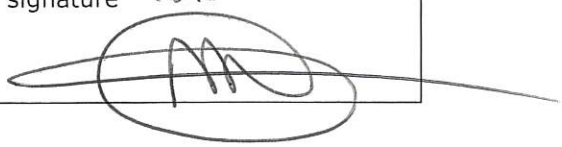
Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié à C.PILON
Notifié le date et signature 12/02/2019